

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** M. Cyril PANIEL

**Date de convocation :** 21 janvier 2021

**Date d'affichage :** 4 février 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

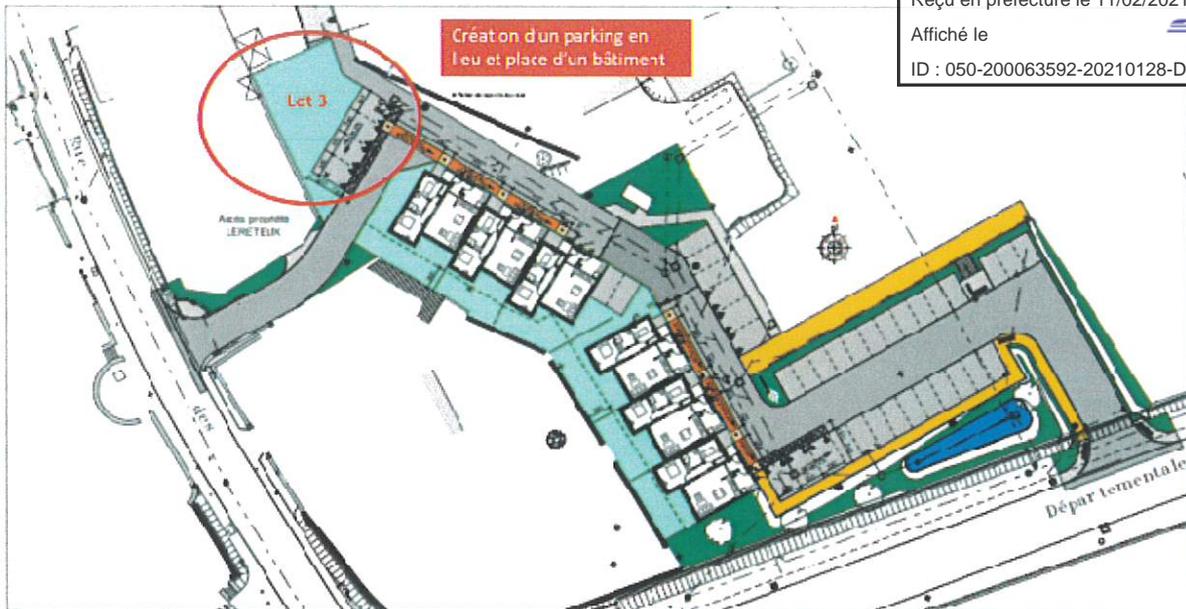
**Délib. n°2021-003 : Lotissement Lefoulon - acquisition d'une parcelle supplémentaire AC 339  
(COIFTIER)**

Entre 2018 et 2020, la commune a acquis la maîtrise foncière du site (4 700 m<sup>2</sup> environ) et fait réaliser les travaux d'aménagement du lotissement Louis Lefoulon qui accueille aujourd'hui une maison médicale et 6 logements seniors en cours d'achèvement.

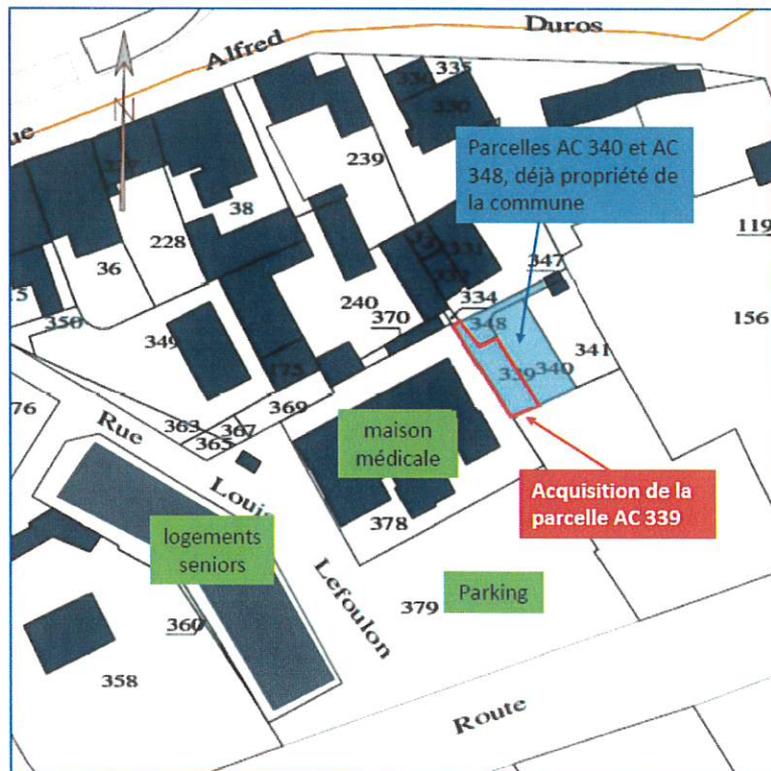
Dès l'installation des professionnels de santé en novembre 2020, des problèmes de stationnement sont apparus, en grande partie à cause de l'important chantier de Manche Habitat qui s'est déployé sur la zone. A la fin de ce chantier (prévue en mars 2021), les dernières places de stationnement pourront être définitivement aménagées, ce qui portera leur nombre à 31 dont 3 PMR.

Cependant, il est à craindre que le nouveau quartier soit sous-équipé en parkings pour répondre aux besoins croissants de la maison médicale. Le nombre de 31 places, convenu avec les médecins/infirmières à la genèse du projet, semble insuffisant au regard des nouveaux professionnels installés dans la maison médicale (3 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, 4<sup>ème</sup> médecin Dr. François Gaudin).

En conséquence, il est proposé de transformer le lot n°3 du lotissement (191 m<sup>2</sup>), destiné initialement à la construction d'un bâtiment d'hébergement pour apprentis et stagiaires, en un espace de parking supplémentaire. Déjà 4 places PMR sont prévues sur ce lot, réservées aux logements seniors. Il serait possible techniquement de rajouter au moins 4 places normales.



Parallèlement, la commune a obtenu récemment l'accord de Mme Coiftier sur la cession de sa parcelle cadastrée AC 339, d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>, située à proximité immédiate de la maison médicale. La commune est déjà propriétaire des parcelles limitrophes, cadastrées AC 340 et AC 348, d'une surface totale de 164 m<sup>2</sup>. Grâce à cette acquisition, la commune pourrait fusionner les deux terrains afin d'y aménager un parking (au moins 8 places), réservé aux seuls professionnels de santé.



Le prix demandé par la propriétaire est le même que celui retenu pour l'acquisition des terrains d'origine du lotissement, à savoir 45 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

Vu l'accord du propriétaire sur les conditions de la transaction,

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Acquérir la parcelle AC n°339, appartenant à Mme Genevieve COUETIER, situés 22 rue Alfred Duros, d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € le m<sup>2</sup> hors frais d'acte, dans le cadre d'un projet de création de nouveaux parkings destinés aux professionnels de la maison de santé voisine ;
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;
- Dire que l'étude de Me Kouah à Torigny-les-Villes sera chargée d'établir l'acte de vente ;
- Approuver la transformation du lot n°3 du lotissement Louis Lefoulon en parking.

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

